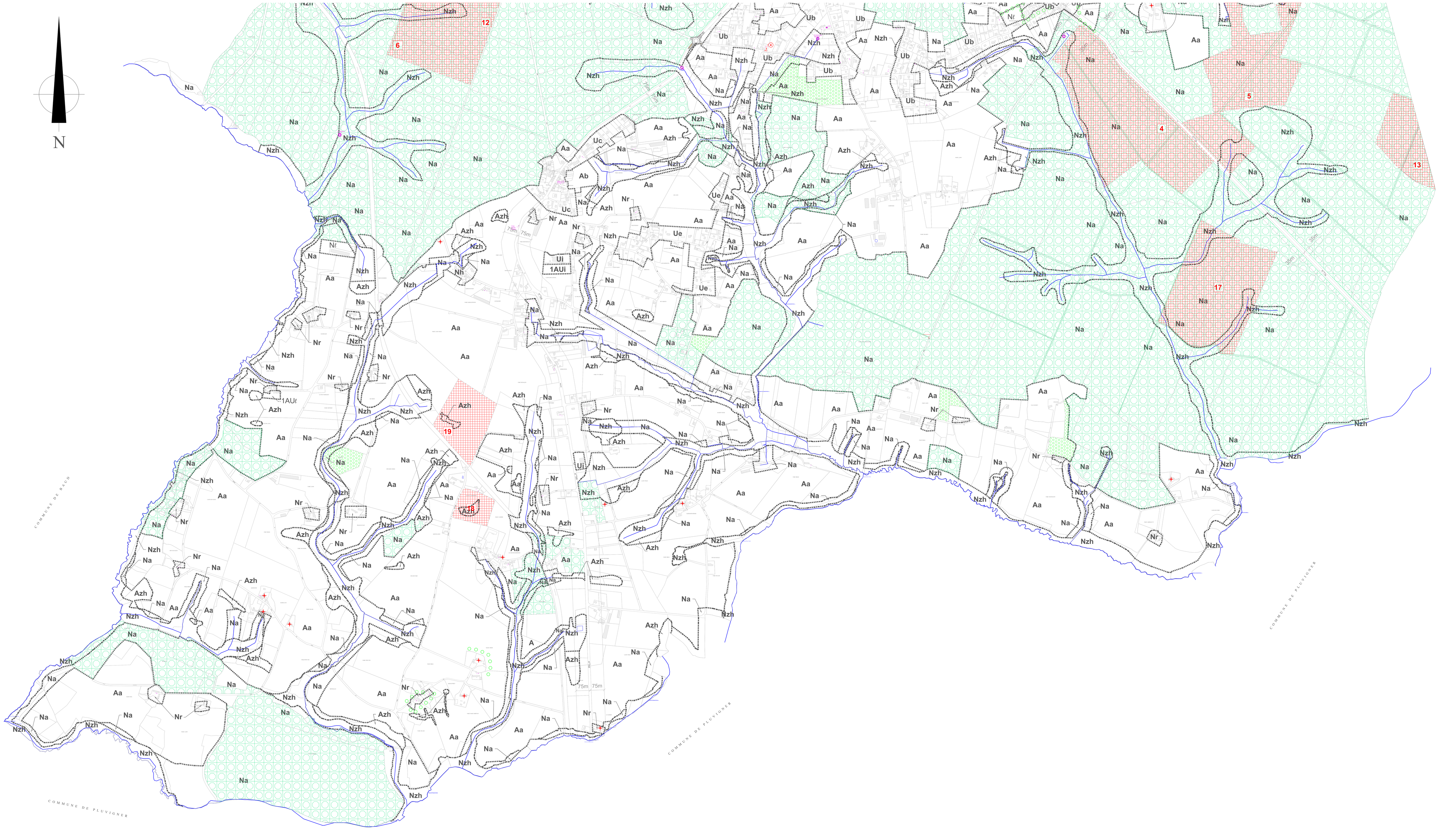

ZONES URBAINES:
- -Ua = urbanisation du bourg
- -Ub = urbanisation périphérique du bourg
- -Uc= urbanisation de Locoal
- -Ue= urbanisation de Lambel
- -Ue= urbanisation de Bodavel et Lann Gannec
- -Ui = urbanisation industrielle
- -Ul = urbanisation liée aux loisirs et aux équipements

ZONES AGRICOLES ET NATURELLES :
- -Aa = spécifiquement agricole
- -Azh= zones agricoles limitées
- -Azh= zones humides agricoles
- -Nzh= zones humides naturelles
- -Ne= espace naturel à rénover
- -Nl= espace naturel à vocation de loisirs
- -Nas= espace naturel sensible protégé
- -Nh= urbanisation des hameaux de taille et de capacité limitée

ZONES A URBANISER:
- -1AUa1= urbanisation future; règlement de Ua ; priorité 1
- -1AUb1= urbanisation future; règlement de Ub ; priorité 1
- -1AUa2= urbanisation future; règlement de Ua ; priorité 2
- -1AUb2= urbanisation future; règlement de Ub ; priorité 2
- -1AUi= urbanisation future de Lambel
- -1AUi= urbanisation future pour zone d'activités
- -1AUl= urbanisation future à vocation de loisirs
- -2AUa= urbanisation future de long terme

LEGENDE

- Limite de zone
- Espace Boisé Classé (L130-1)
- Espace Boisé à préserver "au titre de la loi paysage" (L123-1-5.7)
- Haies à créer au titre des Espaces Boisés Classés (L130-1)
- Haies à conserver " au titre de la loi paysage" (article L123-1-5.7 du code de l'urbanisme)
- 35m Recul de voie
- Emplacements réservés
  1. Aménagement du carrefour de la rue des Acacias et de l'Etang (commune)
  2. Aménagement de la RD 779 - Loge Charlotte (Conseil Général)
  3. Jonctions de la voie de liaison intercquartiers (commune)
  4. Recul pour visibilité (commune)
  5. Chemin piéton (commune)
- Zone non aedificandi
- N° Périmètre et emplacement de protection des sites archéologiques
- Patrimoine bâti : religieux, puits, lavoirs, fontaine,... protégé au titre du L123-1-5.7
- Bâti de qualité "dont le changement de destination est autorisé en zone A" (si respect des règles de réciprocité)
- Cours d'eau

Commune de
CAMORS

PROJET:	PLAN LOCAL D'URBANISME		
PLAN:	PLAN DE ZONAGE SUD		
Ech:	1 /5000e	DATE:	APPROBATION

TERRITOIRES EN MOUVEMENT

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL-URBANISME-PAYSAGE
18 rue Thiers 56000 VANNES